



AVIS DE COURSE HABITABLES

Challenge SNN étape 3

Trophée Pierre Déjean

« Les 20 milles de la nautique »

Organisé par la Société Nautique de Narbonne

Sur l'étang de Bages-Sigean Le 03-MAI- 2015 Grade 5B

1. REGLES

1.1

La régate sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Le règlement OSIRIS Habitables 2015.
- 1.4 Le présent avis de course ainsi que leurs IC et leurs annexes .

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à
- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A-B-C-R1-L titulaires de leur certificat HN à jour.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 Tous les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu par les règles de classe et pour la zone de navigation côtière(navigation à moins de 2 milles , pack basique.)

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire au plus tard le jour de la course avant 10H00

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4 PROGRAMME

4.1 Briefing des équipages à 10H15 le 03 MAI 2015 devant le Club house de la SNN.

4.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
03/05/2015	11HOO pour départ TOUTES CLASSES	

4.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15H00.

5 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées au club house de la SNN.

6 LES PARCOURS

- 6.1 Le parcours sera distribué au briefing de 10H15.
- 6.2 L'emplacement de la zone de course est l'étang de Bages-Sigean.

7 CLASSEMENT

- 7.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.
- 7.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps ou temps sur distance et sera précisé au briefing.

8 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

10 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le secrétariat de la SNN au : Société Nautique de Narbonne,

12 rue des Nauticards, La nautique ,11100 Narbonne.

Tel: 04-68-65-17-53

Mail: sn.narbonne@wanadoo.fr